

Le comité technique ministériel s'est tenu jeudi 30 novembre 2017 en présence de la Ministre, Mme Florence Parly.

En introduction la ministre a présenté la situation générale du ministère ainsi que la politique gouvernementale qu'elle comptait mettre en place à court et moyen termes.

Toujours en introduction, la ministre a annoncé avoir défendu un amendement à l'assemblée Nationale dont le but est de faciliter la reconnaissance de l'exposition à l'amiante pour les agents issus de DCNS qui ont également des années de services au ministère.

Tout d'abord le MINARM étant en phase de fin de gestion 2017, nous avons la confirmation que le (sur)coût des OPEX serait en charge de l'interministériel, ce qui devrait dégager quelques marges de manœuvre. Pour autant et malgré le dégel d'une partie des crédits de fonctionnements, 700m€ de crédits de paiements restent gelés.

Les travaux de préparation de la future LPM sont en cours, en s'appuyant sur la revue stratégique qui préconise d'aller vers des moyens supplémentaires (Voir tract CGT) avec pour objectif en termes financiers d'atteindre les 2% du PIB. Pour quelles missions, avec quels matériels, dans quelles conditions sociales ? Peu importe, seul compte le diktat de l'OTAN.

Quoi qu'il en soit cette LPM devrait être adoptée courant été 2018 après des arbitrages rendus en janvier.

L'objectif dans le temps de cette LPM étant de commencer le travail pour une ambition militaire allant jusqu'en 2030 avec en priorités, la modernisation des équipements, leur soutenabilité, l'innovation et la transformation numérique, ainsi que les questions qui traitent de la condition des personnels, qu'ils soient civils ou militaire.

Concernant l'aspect RH, pour les années à venir et toujours d'après la ministre, nous allons passer d'une logique de déflation à une logique de croissance en termes d'effectifs.

**Pour la CGT**, il s'agit plus aujourd'hui d'une forme de stabilisation puisqu'après des centaines de milliers d'emplois, de capacités et de savoir-faire bradés ce sont tout au plus quelques centaines de postes supplémentaires qui pourraient être débloqués.

Il a été question également de l'attractivité de nos métiers, et pour cela, la ministre compte s'appuyer sur le RIFSEEP.

**Sauf que pour la CGT**, le RIFSEEP étant une forme de rémunération subjective, nous ne voyons pas comment, il pourrait favoriser l'attractivité du ministère.

Un chantier est en cours concernant la cartographie des bases de défenses dans le but de rationaliser le soutien. Une révision de cette cartographie devrait voir le jour, celle-ci étant toujours d'après la ministre sans effet sur l'emploi.

Concernant la GPEC, la ministre compte développer ce système en y associant tous les acteurs pour une meilleure prise en compte.

**Pour la CGT** la GPEC est bien évidemment utile dans le cadre du déroulement de carrière, de l'évolution des personnels à leur poste de travail, de la formation professionnelle... et si nous souhaitons être écoutés nous espérons aussi être entendus sur cette question, comme sur d'autres.

La question du harcèlement a également été abordée avec la mise en place de moyens de lutte efficaces contre ce fléau.

**La CGT** est évidemment favorable à l'éradication de ce phénomène, notamment en formant et responsabilisant l'intégralité de la chaîne hiérarchique.

Enfin, et suite à la divulgation du rapport Chabbert sur le Maintien en Conditions Opérationnelles (MCO) aéronautique, la ministre a déclaré que sa seule boussole en la matière était l'augmentation du taux de disponibilité des aéronefs. Pour elle, la question ne se résume pas au statut juridique du service et il est nécessaire de clarifier le mode de gouvernance du SIAé.

Pour l'instant, le rapport n'a pas été analysé et il n'y aurait pas de dogme concernant le statut des établissements et des personnels.

Sauf que le SIAé est attaqué par le rapport CHABBERT qui préconise une privatisation directe. Quoi qu'en dise la ministre, l'attaque sur le statut du SIAé est on ne peut plus claire, afin de faire basculer la dernière entité industrielle du ministère vers le privé.

**Pour la CGT**, il est évident que le taux de disponibilité n'est qu'un prétexte, et comme lors de ce CTM **la CGT** appellera les personnels à l'action pour défendre le statut étatique du SIAé. Sur la question des externalisations, la ministre ne s'interdit rien, surtout pas d'y avoir recours.

Pour finir son intervention, nous avons eu le droit au couplet sur les Ouvriers de l'Etat. Telle la voix de son maître, la Ministre a répété mot pour mot les propos de son prédécesseur Le Drian, en mettant en garde les OS de ne pas être trop revendicatives notamment concernant les abattements de zones, afin de ne pas s'attirer les foudres de la DGAFP.

**Pour la CGT**, une heure de présence de la Ministre aura suffi pour soutenir un discours qui n'a pas changé par rapport à celui de son prédécesseur. Restructurations, rationalisations, privatisations, salaires au mérite sont à l'ordre du jour. Les éléments de langage habituels sur l'amélioration à venir de la condition des personnels ont été présentés mais depuis des années les actes se font cruellement attendre.

Ensuite comme prévu, le SGA a déroulé l'ordre du jour, et notamment le vote de différents textes :

#### **Ordre du jour :**

##### **Projet d'arrêté fixant la liste des restructurations ou de rationalisation.**

Pour la CGT, les années se suivent et se ressemblent, difficile de trouver un établissement ou service épargné par les restructurations/réorganisations. La CGT vote Contre.

##### **Projet de décret et d'arrêté autorisant le ministre à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant d'établissements publics placés sous sa tutelle.**

Il n'est vraiment pas opportun de donner plus de marge aux directions des établissements sous tutelle pour qui la politique RH est pratiquée comme dans une féodalité. La CGT vote Contre.

##### **Projet de décret et d'arrêté autorisant le ministre à déléguer certains de ses pouvoirs en matière d'administration et de gestion du personnel civil relevant de la Caisse nationale de sécurité sociale.**

La CGT vote Contre.

##### **Projet d'arrêté fixant les attributions des inspecteurs rattachés au secrétaire générale pour l'administration.**

La CGT vote Pour.

##### **Projet d'ordonnance relatif au service de santé des armées et de l'institution nationale des invalides.**

Pour la CGT cette ordonnance se place dans la démarche de mise en œuvre du modèle « SSA 2020 » qui est outil pour appliquer la politique de déflation d'effectifs (moins 2000 Emploi Temps Plein dans la LPM pour le SSA. En accord avec notre vote sur les restructurations. La CGT vote Contre.

##### **Deux projets d'arrêtés fixant les dispositions et les niveaux d'emplois relatifs au Ouvriers d'Etat Niveau hors catégorie D.**

Pour la CGT ces textes présentent une avancée mais ils ne sont que la compensation de l'abandon des BSO et d'une cinquantaine de professions éligibles au statut d'OE. La CGT vote : Abstention.

##### **Arrêté relatif aux règles de recrutement des ouvriers de l'état du MINARM.**

La CGT vote : Abstention.

**Projet de modification relative aux formations qualifiantes des Ouvriers de l'état.** Ces dispositions répondent à des revendications de la CGT et à des attentes légitimes des agents. La CGT vote Pour.

Plusieurs points de communications concernant ; les travaux relatifs à la réforme des OE, le CIA, les obligations déontologiques, les élections professionnelles de 2018 et la manœuvre PM/PC nous ont été présentées en fin de séance.

En clôture de ce CTM, la CGT est intervenue sur la situation des attachés principaux nouvellement promus. La CGT a fermement rappelé que les communications en direction de ces agents les exhortant à se trouver un poste au risque de ne pas être nommés dans leur nouveau grade sont fondamentalement illégales. La DRH-MD ayant manifesté la volonté, lors d'une bilatérale, d'étendre cette gestion illégale aux catégories B et C, la CGT en appelle à une remise en ordre immédiate et au respect du droit des agents. Le SGA a pris l'engagement que de telles « maladresses » ne se reproduiront plus.

**Le 04 décembre 2017**

Elus CGT au CTM : Frederic Mathieu, Philippe Robert, Pierre Jouvhomme